

A renvoyer à la Neylière avant le :

.....

Année	Mois	ARRIVEE		DEPART	
		Jour	Heure	Jour	Heure
_____	_____				

ORGANISME :

Nom et Prénom de la personne référant :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Email :

Objet de la rencontre :

PARTICIPATION AUX FRAIS BASSE SAISON FIN DE SEMAINE

*Applicable du 1/01/16 au 31/03/16
et du 1/10/16 au 31/12/16
vendredi, samedi, dimanche*

Frais de séjour (par personne et par jour)

Ch individuelle (avec lavabo)	24,00 €
Ch de 2 à 4 lits de 90 ou 1 grand lit de 140 (avec lavabo)	20,00 €
Ch individuelle (avec lavabo, douche et toilettes)	33,00 €
Ch à 2 lits (avec lavabo, douche et toilettes)	27,00 €
Repas de midi (entrée, plat garni, fromage, dessert, ¼ vin, café)	14,00 €
Repas du soir (potage, plat garni, fromage, dessert, ¼ vin)	12,50 €
Petit déjeuner	5,50 €
Taxe de séjour reversée à la Communauté de Communes	0,33 € / nuit
Fourniture de draps (option en plus)	5,00 €
Fourniture de linge de toilette (option en plus)	2,00 €
Deuxième pause (option en plus) (1 pause offerte par jour)	2,00 €

Salles

Grande salle équipée (90 places)	210 € / jour
Salle Tonga (60 places)	110 € / jour
Salles Parc (50 places)	130 € / jour
Salle Fidji (40 places)	120 € / jour
Salle la tour (19 places)	120 € / jour
Salles Samoa (25 places)	90 € / jour
Salle Cheminée (19 places)	70 € / jour
Parloir et Salle anis (10 places)	50 € / jour

RESERVATION

Nombre de participants :

Nombre de convives au repas : Midi : Soir :

Hébergement souhaité * (dans la limite des disponibilités) :

Chambres individuelles (lavabo) :

Chambres à 2 lits (lavabo) :

Chambres individuelles avec sanitaires :

Chambres à 2 lits avec sanitaires :

Salle(s) de réunion demandée(s) : pour.....personnes

Salle(s) de carrefour : pour.....personnes

T.S.V.P.

* Quelques possibilités de chambres à 3 ou 4 lits : nous consulter.

→ Avant engagement de notre part, nous demandons à toutes les associations souhaitant organiser des activités spirituelles ou culturelles de nous faire parvenir une copie de leurs statuts et de leur inscription au bulletin officiel des associations.

En cas de besoin, il leur sera demandé d'avoir un entretien avec le responsable de la communauté des Pères Maristes et la directrice de la maison.

→ L'organisme demandeur en tant qu'organisateur de la rencontre est responsable de tout dégât ou accident qui serait occasionné tant au matériel, aux locaux qu'aux personnes.

A cette fin, il lui revient de souscrire toute assurance responsabilité civile qu'il jurera nécessaire.

→ **La maison est gérée par « L'Association Neylière-Avenir ».**

Le responsable du groupe doit nominativement adhérer à l'association, ce qui lui donne le droit d'organiser ses activités et de bénéficier des services de la Neylière. L'adhésion est de 35 €. Tout adhérent est invité à l'assemblée générale qui se tient chaque année en juin.

(Pour les individuels : cotisation réduite nous consulter)

→ Toutes les demandes faites par téléphone, lettre ou mail, **doivent être confirmées par retour du bulletin de réservation signé et accompagné d'un chèque d'arrhes** pour valider votre réservation. Ceci dans un **délai de trois semaines à partir de la date de réception de ce document.**

<u>ARRHES</u>
❖ 50% du montant de la prestation pour un séjour à régler au moment de la réservation
❖ 30 % supplémentaire pour les groupes de plus de 30 personnes à verser trois mois avant la date du séjour
<u>Chèque à l'ordre de NEYLIERE AVENIR</u>

Règlement du solde des prestations sur place.

En cas de désistement, les arrhes restent acquises à la Neylière.

Le

Signature :